

NUANCIER INTERCOMMUNAL

Communauté de Communes Rumilly • Terre de Savoie

CAHIER DE COULEURS A SECTEURS PATRIMONIAUX



NUANCIER A1 "CONSTRUCTIONS PATRIMONIALES"



NUANCIER A2 "CENTRE ANCIEN DE RUMILLY"

Dossier certifié conforme par M le Président et annexé à la présente délibération de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie du 15 décembre 2025 arrêtant le projet de révision générale du PLUI-HM.

Le Président,
François RAVOIRE



2025

CONTACT

SERVICE URBANISME

Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie

3, Place de la Manufacture

BP 69

74152 Rumilly Cedex

04 50 01 87 00

plui@rumilly-terredesavoie.fr

SOMMAIRE

04 • Préalable

05 • Les références des couleurs

07 • Nuancier A1 • CONSTRUCTIONS PATRIMONIALES



08 • Nuancier Toitures

10 • Préconisations éléments de façades

11 • Nuancier Façades

14 • Préconisations menuiseries

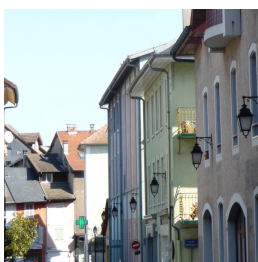
15 • Nuancier Menuiseries

18 • Bardages / préconisations

19 • Exemples d'application

21 • Nuancier A2 • CENTRE ANCIEN DE RUMILLY

22 • Périmètre d'application



23 • Nuancier façades / Ensemble du secteur

26 • Nuancier Menuiseries / Ensemble du secteur

31 • Nuancier Menuiseries / Façades pierre et façades grises

33 • Nuancier Encadrements

34 • Nuancier ferronneries

35 • Choisir et appliquer les couleurs

37 • Protocole du choix des couleurs

38 • Aborder la coloration



Annexé au règlement du PLUI et inspiré du plan de zonage, le nuancier intercommunal qui propose des palettes de teintes applicables aux principaux éléments de la construction, qu'elle soit à usage d'habitation ou bâtiment d'activité, est issu d'une étude déroulée sur deux phases et comprenant:

1 • Un Diagnostic révélant l'identité colorée de la construction communale

Y sont présentées entre autres, les palettes de couleurs relatives aux principaux éléments de la construction tels que toiture, façade, menuiseries (volets, portes)....

Cet "état des lieux" des couleurs existantes sert de base à l'élaboration des palettes des nuanciers, "légitimes" parce qu'inspirées de l'existant.

2 • Des Nuanciers présentant les corpus de palettes de teintes applicables par typologie et/ou époque de la construction et des préconisations relatives aux éléments du bâti: toiture, bardages, enduit, soubassements ...

Ces phases 1 et 2 ont été rassemblées et recomposées dans un "Mode d'emploi" à destination des services instructeurs; et les palettes règlementaires reprises dans des Cahiers de couleurs associés aux différentes typologie (à emprunter en mairie)

A DESTINATION DES PORTEURS DE PROJETS :

3 • Des Cahiers de couleurs associés à des typologies architecturales, présentant les palettes (et références) des nuanciers, ainsi que des préconisations, exemples... à emprunter à la mairie pour faire son choix parmi les couleurs règlementaires.

Après avoir consulté le "Mode d'emploi"(diagnostic et nuanciers) en mairie, il convient d'emprunter le cahier concerné, afin d'avoir accès aux palettes autorisées et prescriptions et pouvoir faire son choix au plus proche des teintes proposées.

Les teintes des éléments de la construction (toiture, façade, menuiseries...) **doivent être indiquées sur le permis de construire selon les références du nuancier intercommunal** (et non celles des fabricants). Exemple pour la façade : F 02

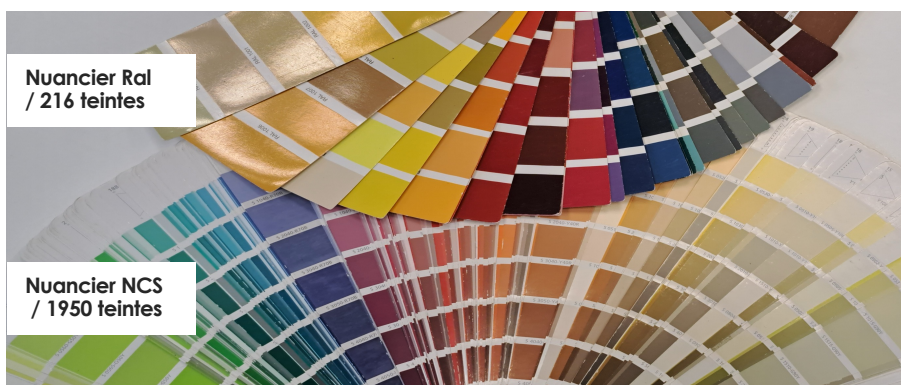
Parce que les marques de fabricants de peinture ou matériaux sont interdites, les couleurs proposées sont ici référencées selon les système et nuanciers Ral et NCS 1950.

Les documents issus d'Internet ne faisant pas foi, il convient de venir emprunter en mairie les cahiers réglementaires pour avoir accès aux "vraies couleurs"

RAL et NCS, LES NUANCIERS RÉFÉRENTS

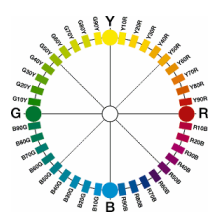
Si pour les toitures et les bardages les références sont données selon le nuancier Ral, pour les palettes applicables aux **façades et menuiseries, les couleurs sont données selon les références du nuancier NCS** Atlas qui, présentant 1950 couleurs, permet davantage de choix. Cette quantité donne accès à une gamme riche et subtile, permettant de prescrire des teintes proches des enduits naturels et fidèles aux couleurs historiques.

Grâce à sa notation numérique, il est aisé de caractériser toute couleur par une référence précise et faciliter son contretypepage.



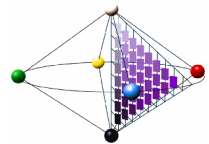
Initialement dévolu au mobilier urbain, le Ral Classic ne comporte que 216 teintes, plutôt vives et franches, sans pastels ou gris teintés clairs; Le nuancier NCS 1950, comporte près de 2000 teintes, dont des gris colorés, des demi-teintes, des tons très foncés...soit une très grande variété permettant la précision.

LE NATURAL COLOR SYSTEM, RÉFÉRENT UNIVERSEL



Le système NCS - Natural Color System® a été créé en Suède en 1920 par le centre suédois de la recherche sur la couleur. C'est un standard national en Suède, Norvège, Espagne et Afrique du Sud, qui possède des antennes implantées dans 21 pays et utilisé dans de nombreuses branches de l'industrie. Ce système s'appuie sur le fait que l'homme discernerait 6 couleurs fondamentales; toutes les autres couleurs résultent du mélange de 2, 3 ou 4 des couleurs fondamentales. Le rouge, le jaune, le vert le bleu sont placés sur le diamètre, le blanc et le noir aux pointes.

Cette toupie est alors présentée "en tranches" triangulaires, chacune d'entre elles présentant les variations d'une même teinte (produits "NCS Atlas").



Dans ce système, une couleur est codée comme suit:

- **La tonalité** (teinte) est un code représentant un pourcentage de mélange entre 2 couleurs fondamentales parmi R (rouge), Y (jaune), G (vert) et B (bleu): B80G désigne un mélange de B (20%) et de G (80%). Le nombre représente la proportion de la 2^{ème} couleur fondamentale.

- **La teneur en noir** (de 0 à 100 par pas de 10): plus la valeur est élevée, plus la couleur est sombre.

- **La teneur chromatique** (similaire à la saturation) entre 0 et 100: plus la valeur est élevée, plus la couleur est forte.

Par exemple, un rose saumon est codé S 2030-Y90R: 20% de noir, 30% de teneur chromatique, mélange de 10% de jaune et 90% de rouge.

Les couleurs achromatiques n'ont pas d'indications de tonalité et sont suffixées par "N"; le blanc a pour code 0500-N, un gris très clair 1000-N, moyen, 1500-N, jusqu'au noir 9000-N

A • SECTEURS PATRIMONIAUX

07 • Nuancier A1 • CONSTRUCTIONS PATRIMONIALES

21 • Nuancier A2 • CENTRE ANCIEN DE RUMILLY

NUANCIER A1

"CONSTRUCTIONS PATRIMONIALES"



SECTEURS D'APPLICATION :

- **Zones UA2** (cœurs de bourgs et villages)
- **Zones Uh** (cœurs de hameaux)
- **Bâti remarquable et petit patrimoine**
- **Bâtiment traditionnel d'intérêt**
- **Bâti pouvant faire l'objet d'un changement de destination**
- **Granges anciennes** y compris en zone A
- **Anciens corps de ferme à enjeu patrimonial en zone agricole**
- **Séquences bâties à préserver**

Les palettes associées aux secteurs d'application ci-dessus définis s'appliquent aux rénovations, réhabilitations mais également aux nouvelles constructions.



Élément d'importance dans une architecture, pour son impact et son rôle dans le paysage de loin comme de près, la toiture doit être choisie en premier lieu et au regard des constructions de même style. Il importe, dans la recherche d'une intégration harmonieuse de la construction au paysage, de conserver et prolonger l'esprit et le caractère des bâtiments traditionnels qui ont apporté les premières touches colorées dans l'environnement tout en s'y intégrant dans la "discretion". C'est pourquoi, lors d'une réhabilitation par exemple, il convient d'éviter les teintes trop vives ou claires et se laisser guider par les indications données par les constructions alentour.

A dominante chaude, la palette des toitures se compose de tonalités de valeur foncée à moyenne. La gamme des brun-rouges présents dans l'environnement est reprise et enrichie de tons grisés et/ou chauds qui peuvent s'insérer dans le paysage en accord avec les constructions existantes.

Au regard des couvertures repérées dans les cœurs de hameaux, la palette proposée se compose de 12 couleurs (références Ral) gravitant essentiellement autour des rouges vieillis, associés à quelques gris chauds.

NB / il s'agit d'une "palette restreinte" issue de la palette "élargie" applicable à l'ensemble des constructions (non patrimoniales) du territoire.

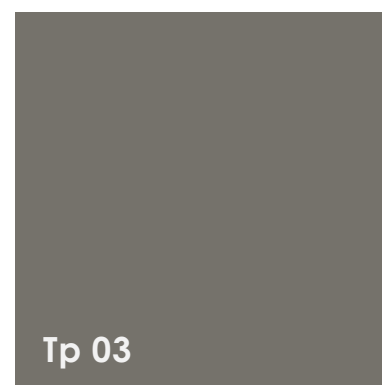
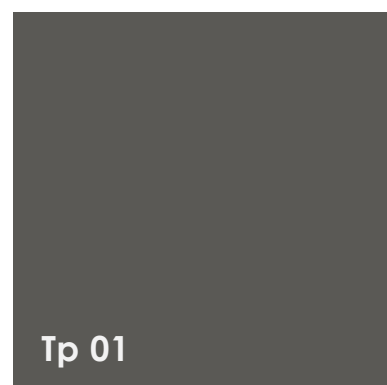
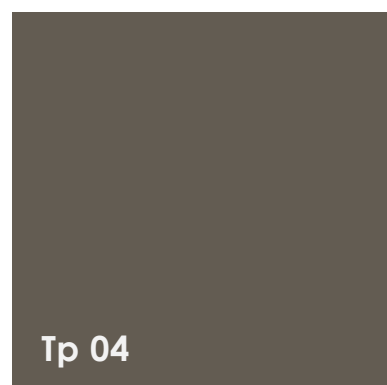
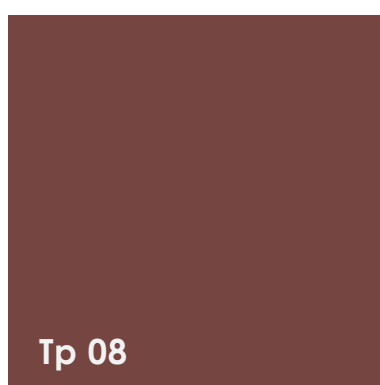
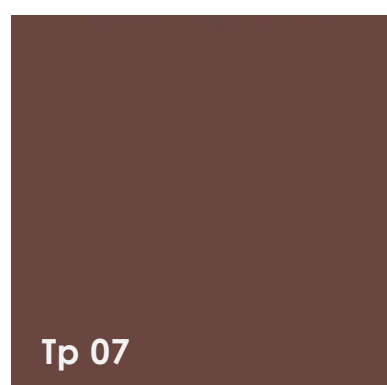
RÉFÉRENCES DES TEINTES / Nuancier RAL

Tp 01 7022	Tp 07 8015
Tp 02 7043	Tp 08 3009
Tp 03..... 7039	Tp 09..... 8004
Tp 04 7013	Tp 10 3004
Tp 05 8012	Tp 11 3011
Tp 06 8002	Tp 12 3016

Les appellations "Tp" signifient "Toitures Patrimonial"

Compte tenu de la matérialité des éléments de couverture et leur variation possible de couleur (selon les modes de cuisson et/ ou usinage), la référence du matériau doit être choisie au plus près de la référence Ral du nuancier. De faibles écarts de couleur peuvent être tolérés; la mairie se réserve le droit de validation.

Dans la réalité, la teinte choisie paraîtra toujours un peu plus claire et moins franche que sur l'échantillon.



PRÉCONISATIONS TECHNIQUES

LES ENDUITS DE FAÇADES

Pour le bâti ancien, **les enduits doivent être à base de chaux**, afin de conserver la perspirance des façades.

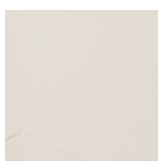
L'enduit peut être remplacé par un badigeon de chaux ; enduits ou badigeons doivent être uniformes. L'effet "rapiéçage" est interdit.

Les façades "pierres apparentes" sont acceptées; le joint d'enduit doit être choisi parmi les teintes du Nuancier façades"

Échantillons illustrant les possibilités concernant les enduits autorisés



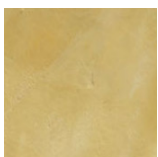
Enduit taloché



Enduit lissé



Enduit gratté



Enduit peint d'un badigeon de chaux



LE SOUBASSEMENT

Matérialisé du pied de façade jusqu'à la fenêtre du rdc, s'il est conservé, **il doit être choisi dans la même teinte que le fond de façade mais un degré plus foncé**.

Dans le "Nuancier façades", cela peut être un ton plus bas, dans la colonne de la couleur du fond de façade. Considéré comme venant "dans le prolongement", il doit favoriser un accord nuancé, en "dégradé" en évitant tout contraste de tonalité.

LES ÉLÉMENTS DE DÉCOR

En cas de travaux de réhabilitation ou rénovation, sont privilégiées la conservation et la restitution des éléments d'origine tels que garde-corps, volets bois, persiennes, ferronneries, bandeaux, moulures, lambrequins, éléments d'angle, passées de toiture, ou tout autre élément de décoration, dès lors qu'ils participent à l'unité ou à l'identité du bâtiment.

En cas d'impossibilité de réhabilitation ou de rénovation, ils doivent être remplacés par des éléments similaires sur l'ensemble de la façade afin d'assurer une harmonie d'ensemble. Les encadrements d'ouverture doivent être réguliers et rectilignes.

Les réseaux secs en façade doivent être regroupés dans des goulottes ou cache-câbles à la teinte de la façade.

L'isolation thermique par l'extérieur est interdite pour le bâti antérieur au XXe siècle.

Pour le bâti du XXe siècle, l'isolation thermique par l'extérieur n'est pas recommandée pour le bâti antérieur à 1948 ; dans les cas où il serait réalisé, il devra restituer les qualités esthétiques de l'architecture et de ses modénatures.



Au regard de la synthèse des couleurs existantes de fonds de façades enduits et peints, la palette réglementaire applicable à ces éléments et inspirée de ces tons "historiques" présente une gamme de gris colorés à dominante chaude de l'ocre vert à l'ocre rose, associées à des gris chauds.

Les tonalités de base composant la palette de 32 teintes sont le vert (peu teinté moyen et clair), les jaune et jaune grisé, l'ocre peu teinté et le rouge grisé auxquels d'ajoutent des gris presque neutres de foncés à très clairs, ainsi que, pour chaque tonalité des blancs teintés (pouvant s'appliquer aux encadrements et chaînes d'angles)

Le "**NUANCIER FAÇADES**" concerne les fonds de façades enduits ou crépis
Le blanc pur est interdit en façade et pour les volets

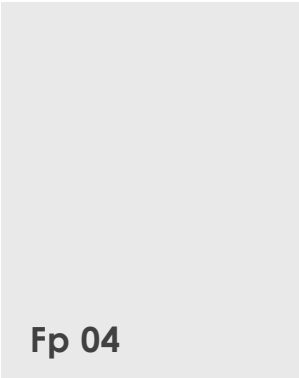
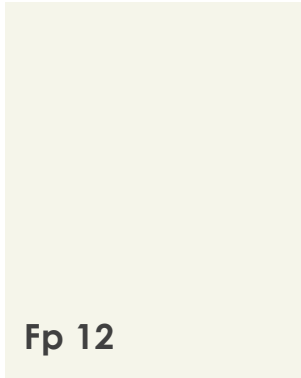
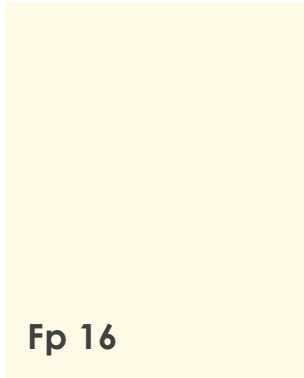
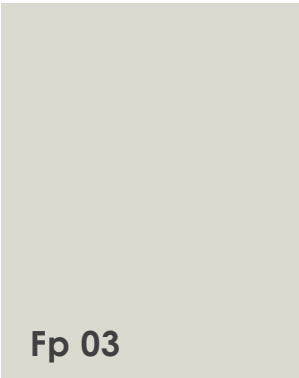
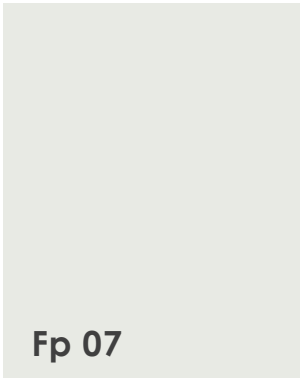
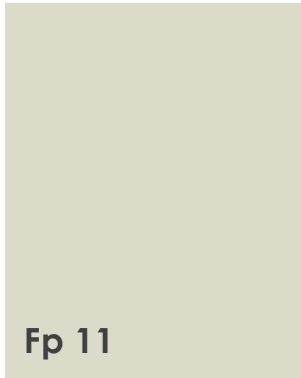
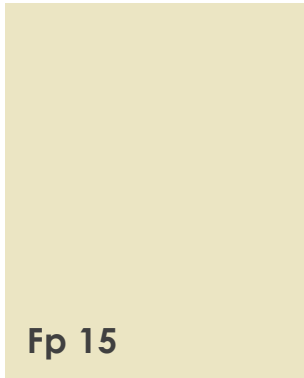
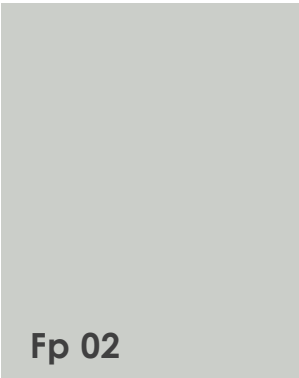
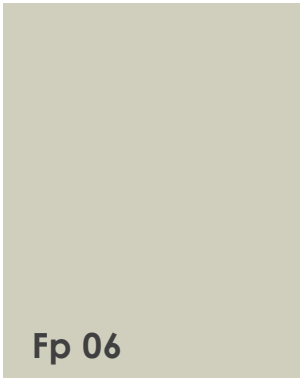
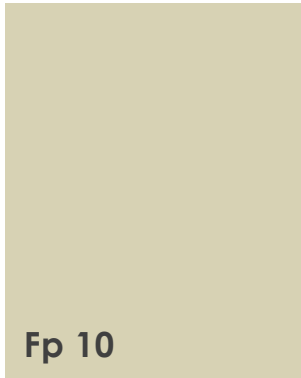
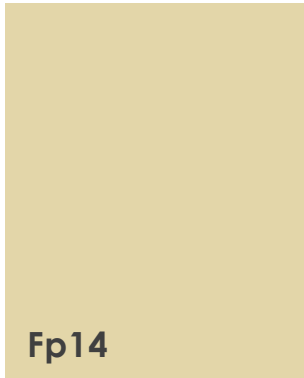
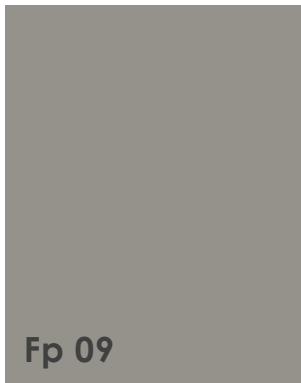
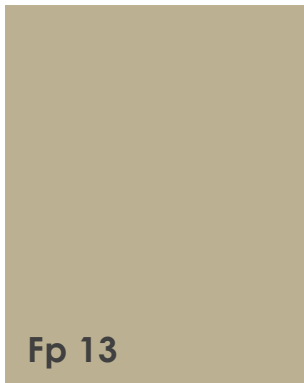
Pour les constructions à caractère patrimonial, les enduits à la chaux sont à privilégier

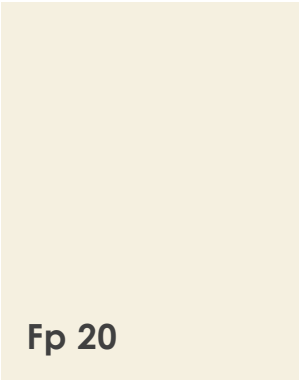
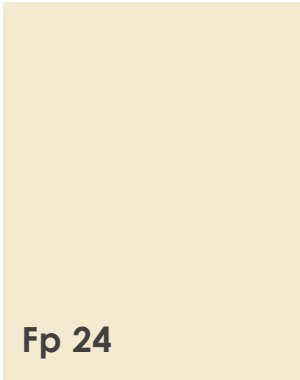
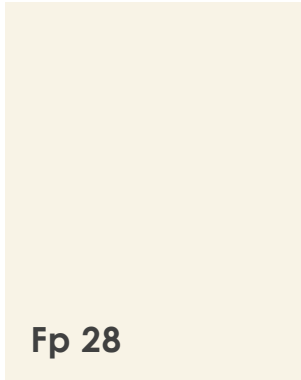
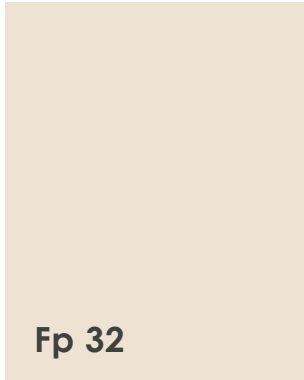
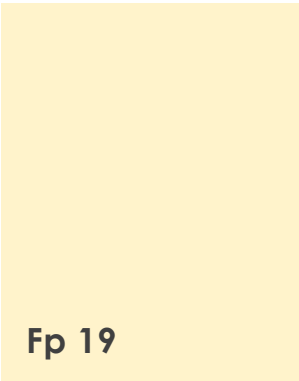
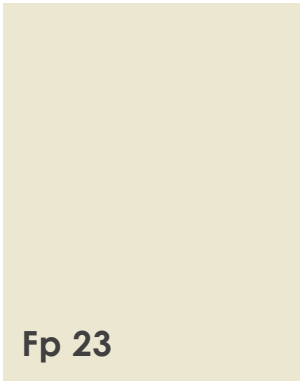
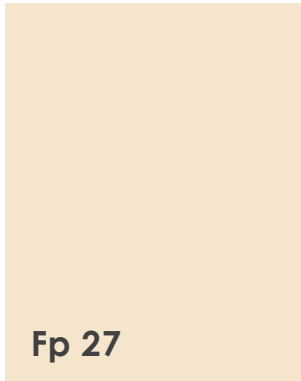
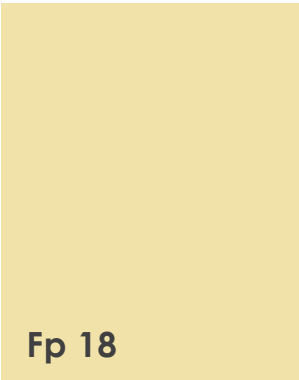
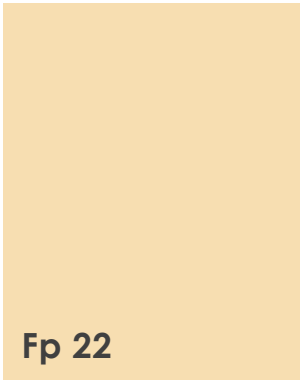
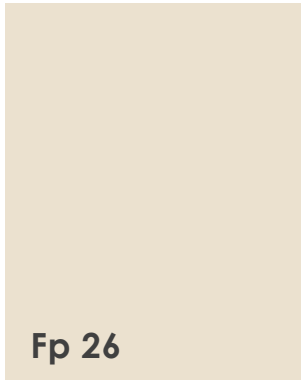
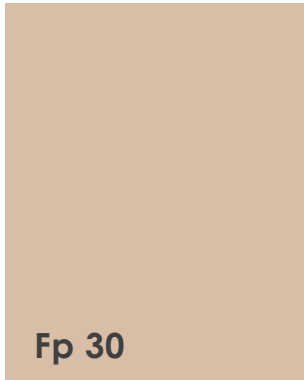
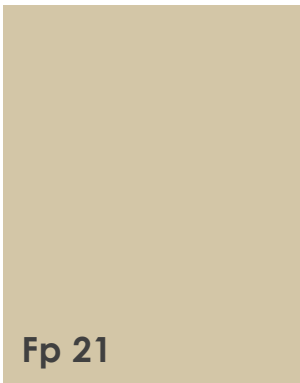
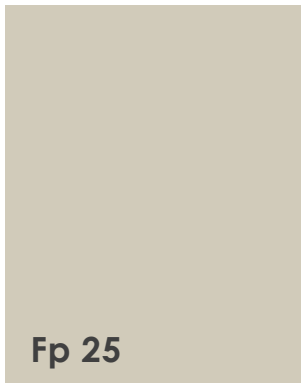
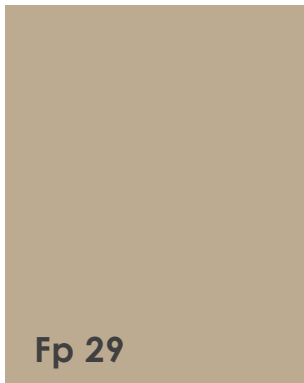
RÉFÉRENCES DES TEINTES / Nuancier NCS 1950

Fp 01 4005-G80Y	Fp 17 2502-Y
Fp 02 2002-G50Y	Fp 18 1020-Y
Fp 03 1502-Y	Fp 19 0510-Y10R
Fp 04 1000-N	Fp 20 0804-Y10R
Fp 05 3005-G80Y	Fp 21 2010-Y10R
Fp 06 2005-G90Y	Fp 22 1015-Y20R
Fp 07 1002-G50Y	Fp 23 1005-Y
Fp 08 0500-N	Fp 24 0907-Y10R
Fp 09 4502-Y	Fp 25 2005-Y20R
Fp 10 1510-G80Y	Fp 26 1005-Y20R
Fp 11 1505-G90Y	Fp 27 0907-Y30R
Fp 12 0603-G80Y	Fp 28 0603-Y20R
Fp 13 3010-Y	Fp 29 3010-Y20R
Fp 14 1515-Y	Fp 30 2010-Y50R
Fp 15 1010-G90Y	Fp 31 1510-Y60R
Fp 16 0505-Y	Fp 32 1005-Y40R

Les appellations "Fp" signifient "Façades Patrimonial"

Du fait de l'impact visuel fort que peuvent produire, de loin comme de près, des tons trop saturés, il est préférable, au regard de l'emplacement de la construction et son "impact paysager, de réserver l'utilisation des couleurs vives ou foncées aux menuiseries ou éléments de petite surface et de s'orienter vers des tons subtilement colorés pour la façade et préférablement issues des tonalités chaudes.

 Fp 04	 Fp 08	 Fp 12	 Fp 16
 Fp 03	 Fp 07	 Fp 11	 Fp 15
 Fp 02	 Fp 06	 Fp 10	 Fp14
 Fp 01	 Fp 05	 Fp 09	 Fp 13

 Fp 20	 Fp 24	 Fp 28	 Fp 32
 Fp 19	 Fp 23	 Fp 27	 Fp 31
 Fp 18	 Fp 22	 Fp 26	 Fp 30
 Fp 17	 Fp 21	 Fp 25	 Fp 29

PRÉCONISATIONS



La palette des menuiseries s'applique aux volets, portes d'entrée en bois de "facture simple", aux portes de grange, portes de garage; ces éléments peuvent être de même teinte que les volets ou d'une teinte proche.

Les volets doivent être pleins ou comporter des persiennes et respecter le style de ceux existant sur la construction et/ou les bâtiments avoisinants.

Les volets battants doivent être conservés sauf impossibilité technique dûment justifiée par un professionnel (possibilité de volets battants motorisés).

Les volets roulants sont autorisés si le coffret n'est pas apparent sur l'extérieur de la construction.

Pour les constructions contemporaines, les volets roulants sont autorisés et doivent être choisis dans le Nuancier Menuiseries (A1)

Les **portes ouvragées en bois** doivent être conservées et faire l'objet d'un entretien régulier dans le sens de la préservation de leur aspect, leur matière et leur technique constructive. Les peintures à l'huile végétale sont préconisées.

Les portails et éléments de clôture doivent être choisis en accord avec les couleurs des éléments de façades.



Au regard de la synthèse des couleurs existantes de volets et portes peints de l'ensemble des communes, la palette réglementaire applicable à ces éléments de la construction et inspirée de ces tons "historiques" est composée de bleu franc (moyen et clair), bleu grisé, (foncé et clair), vert franc (foncé et moyen), vert-jaune (de foncé à clair), jaune grisé et franc et rouge et violine francs, (de foncés à moyens).

Y sont associés des gris presque neutres de foncés à très clairs, ainsi que, pour chaque tonalité des blancs teintés; pas de blanc pur (blanc "cru")

Le **"NUANCIER MENUISERIES"** concerne les volets battants et les pentures, les portes (et portes de garage) peintes et les sous-dépassés de toitures.

Le blanc pur est interdit en façade et pour les volets

Tous les tons de bois sont autorisés; éviter les tons "caramel" et les tons très sombres.

RÉFÉRENCES DES TEINTES / Nuancier NCS 1950

Mpa 01 6502-B

Mpa 02 4500-N

Mpa 03 2500-N

Mpa 04 1000-N

Mpa 05 6010-R90B

Mpa 06 4040-R90B

Mpa 07..... 1040-R80B

Mpa 08..... 0804-R90B

Mpa 09 5020-R90B

Mpa 10 2040-B

Mpa 11..... 1015-R90B

Mpa 12..... 0502-B

Mpa 13 5030-G

Mpa 14 2030-G

Mpa 15 1515-G

Mpa 16 1005-B50G

Mpa 17 6020-G

Mpa 18 5030-G30Y

Mpa 19 3020-G40Y

Mpa 20 1515-G40Y

Mpa 21..... 5502-Y

Mpa 22 2030-Y10R

Mpa 23 1020-Y

Mpa 24 0603-Y20R

Mpa 25 6030-R

Mpa 26 4050-Y80R

Mpa 27..... 3050-Y90R

Mpa 28 2030-Y80R

Mpa 29 7010-R20B

Mpa 30 5040-Y90R

Mpa 31 5020-R10B

Mpa 32 0500-N

Les appellations "Mpa" signifient "Menuiseries Patrimoniales"



Tous les tons de bois sont autorisés; éviter les tons "caramel" et les tons très sombres.



Tous les tons de bois sont autorisés; éviter les tons "caramel" et les tons très sombres.

PRÉCONISATIONS

Afin de limiter les accords dissonants dans un paysage bâti spécifique, respecter l'architecture, le caractère et l'histoire de la construction, il reste préférable de s'orienter vers un prolongement de l'ambiance existante.

Toutes les tonalités dérivées du bois sont acceptées; éviter toutefois les tons "caramel" et les tons vifs, très clairs ainsi que le blanc

Bardage partiel /

En cas de création, rénovation ou remplacement, le bardage, en bois le plus souvent sur le territoire communal, doit être choisi en accord avec les menuiseries bois, dont il peut être de même teinte, plus foncé ou équivalent à leur valeur (claire ou foncée).

Toutefois, pour un matériau autre, (comme le PVC), il importe de préserver "l'image" de la construction, par la couleur notamment, **en privilégiant les tons dérivés des tonalités du bois, jusqu'au gris chaud clair.**

Habillage bois /

Dans une recherche d'homogénéité de la façade, les habillages bois doivent rester en harmonie avec les menuiseries, c'est-à-dire favoriser une impression d'unité, un contraste doux donné par des tons proches. Ainsi le bardage peut être identique aux volets, garde-corps et portail ou bien dans un ton proche, mais plus clair ou plus foncé.



Il reste préférable de composer avec peu de couleurs et faire jouer la clarté plutôt que risquer des accords dissonants en utilisant trop de tonalités différentes et contrastées.

Une couleur ne venant jamais seule, il importe avant tout choix de tonalité de s'imprégner de l'ambiance existante, afin que la construction, à intégrer dans l'ostentation ou la discrétion, participe de l'unité de l'ensemble.

A PARTIR DU NUANCIER A1 (simulations de coloration)

Vue actuelle (Vallières)



Avec un même fond de façade gris chaud, propositions de différentes couleurs de volets : bleu, jaune soutenu, vert olive, violette



NB : des encadrements blancs pourraient être ajoutés autour des fenêtres du premier étage

A PARTIR DU NUANCIER A1 (simulations de coloration)



Vue actuelle (Sion)

Colorations (1 et 2) avec fond de façade gris chaud moyen et volets affirmés (rouge, vert)

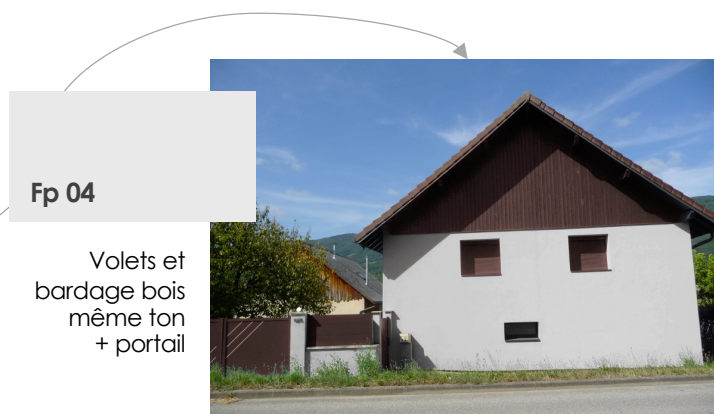
et

Coloration (3) avec fond de façade coloré (jaune) et volets plus neutres" (teintés bleus)

Le soubassement est foncé; les encadrements sont conservés



Vue actuelle (Sion)



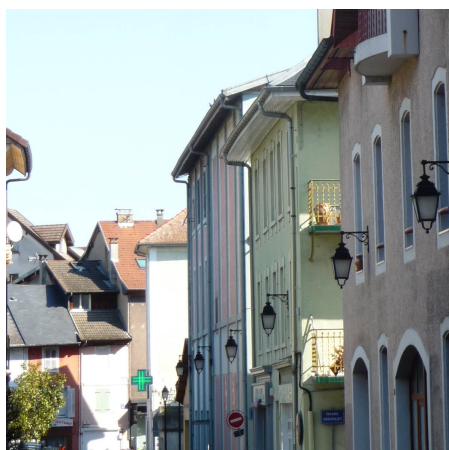
Fp 04

Volets et bardage bois même ton + portail

Coloration à dominante chaude avec volets et bardage bois identiques (+ portail) sur façade gris clair teinté = amoindrissement de l'impact du blanc et du contraste clair/obscur marqué,

NUANCIER A2

"CENTRE ANCIEN DE RUMILLY"



SECTEURS D'APPLICATION :

- Zones UA1a
- Zones UA1b

Les palettes associées aux secteurs d'application ci-dessus définis s'appliquent aux rénovations, réhabilitations mais également aux nouvelles constructions.

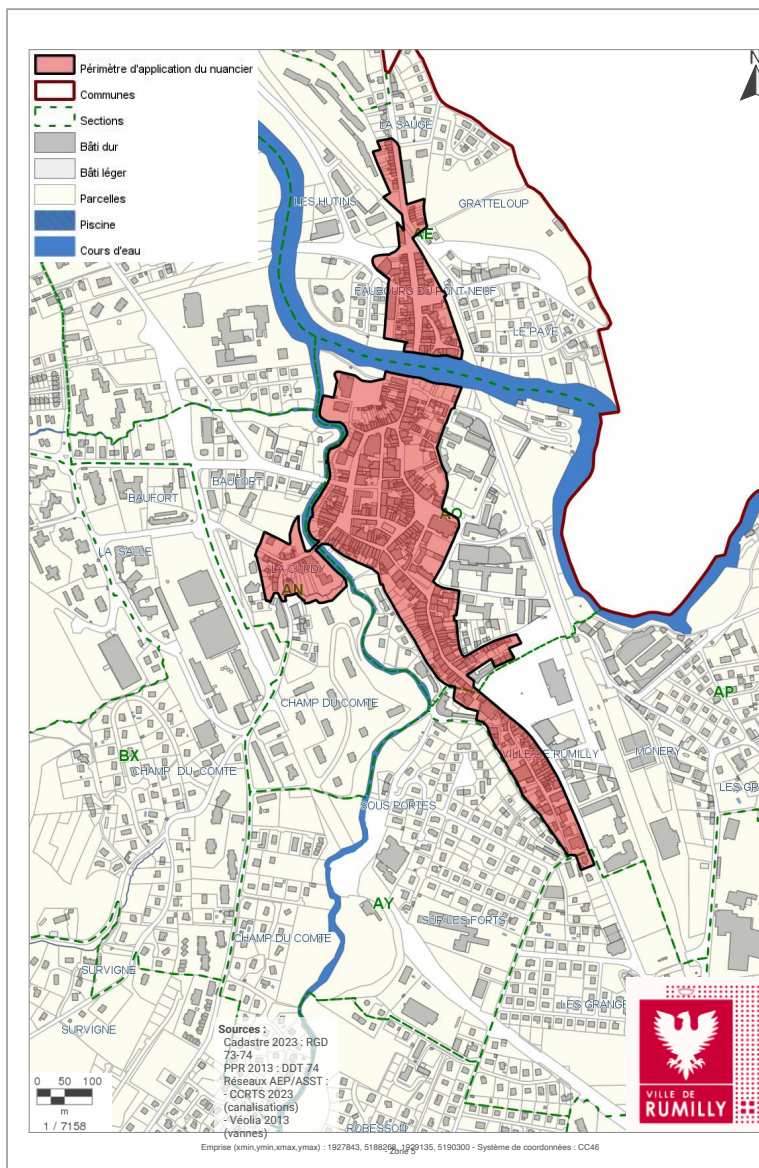
PÉRIMÈTRE D'APPLICATION

La commune de Rumilly bénéficie depuis 2021 d'un nuancier pour son centre ancien. Le périmètre initial d'application a été élargi (cf carte ci-contre) dans l'objectif d'amener à un "prolongement" de l'ambiance colorée du cœur historique aux constructions et séquences bâties qui relèvent du patrimonial.

Dans le cadre du Nuancier Intercommunal, ce nuancier existant s'applique sur un périmètre circonscrit comprenant deux zones.

SECTEURS D'APPLICATION :

- Zones UA1a • Zones UA1b





Le "Nuancier façades" concerne les dominantes chromatiques architecturales représentant la majeure partie de la construction et concerne donc les fonds de façades enduits ou crépis. (le bas de la palette peut s'appliquer aux soubassements).

Pour le centre ancien, un nuancier de 30 teintes est applicable à l'ensemble des façades du secteur; néanmoins au regard de leur morphologie et de leur exposition, les façades de la **rue Filaterie, rue Montpellier et rue du Pont Neuf** sont associées à une palette plus retrainte où les 6 teintes les plus foncées du nuancier ne s'appliquent pas.

NUANCIER FAÇADES APPLICABLE À TOUTES LES FAÇADES DU SECTEUR

(exceptées les références F01, F 06, F11, F16, F21 et F 26 pour les rues Filaterie, Montpelaz et du Pont Neuf)

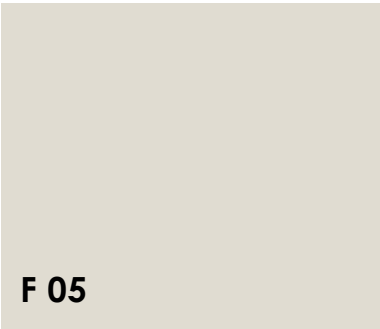
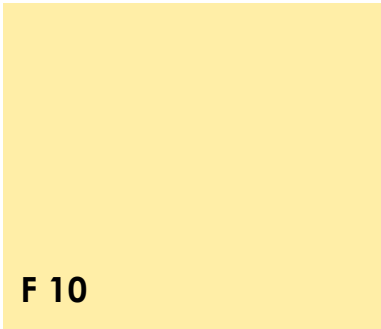
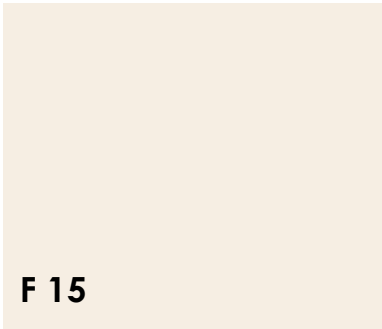
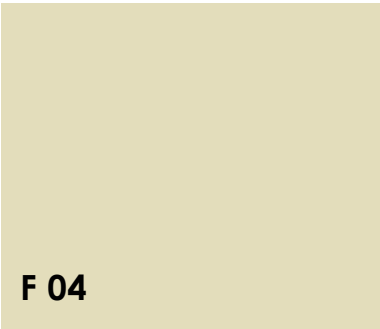
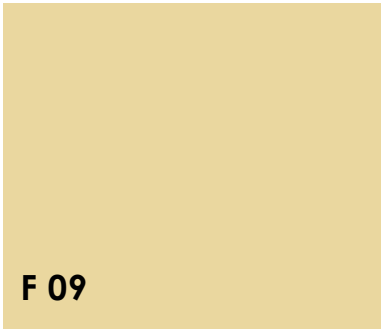
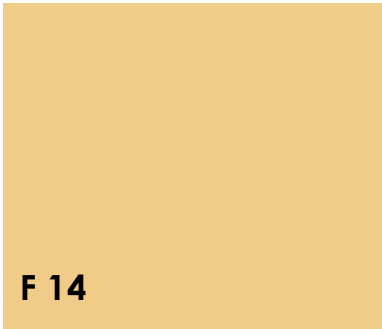
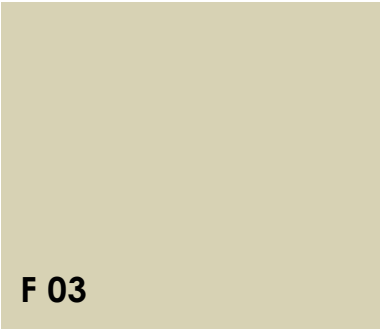
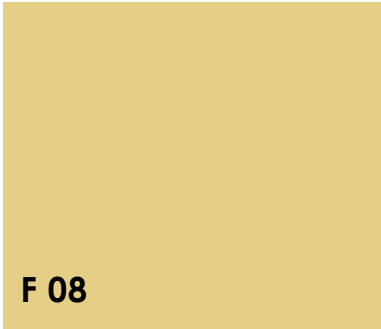
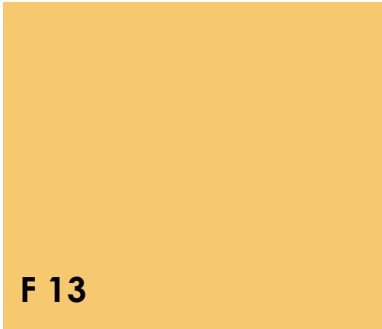
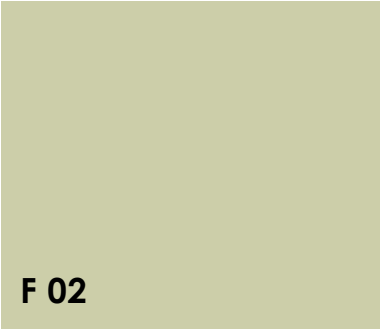
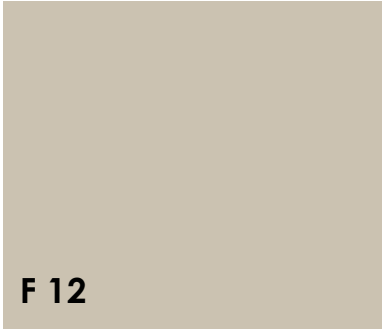
La gamme colorée ne présente que des tons issus de tonalités chaudes entre les ocres verts et les ocres roses et se compose de gris peu colorés foncés, gris colorés foncés clairs, de tons chauds moyens soutenus

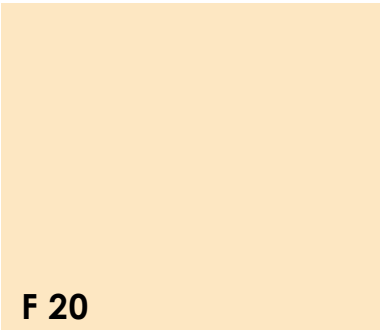
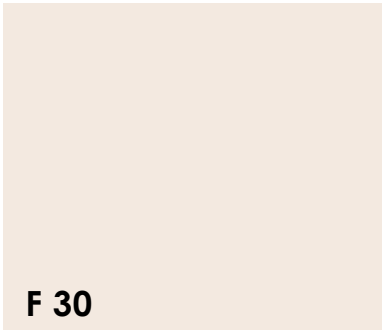
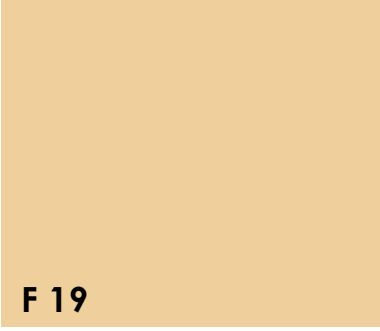
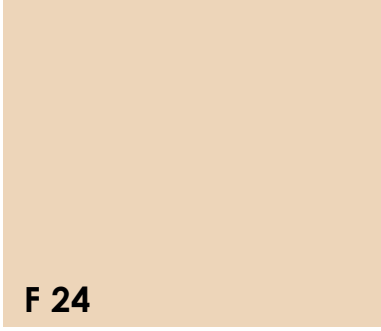
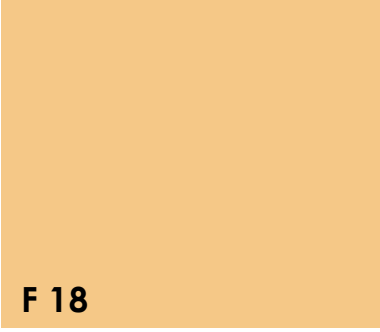
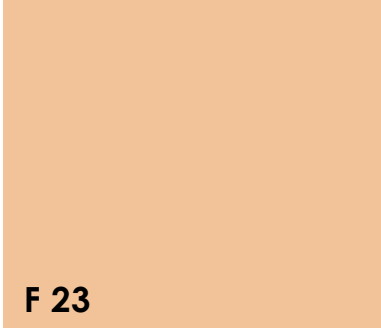
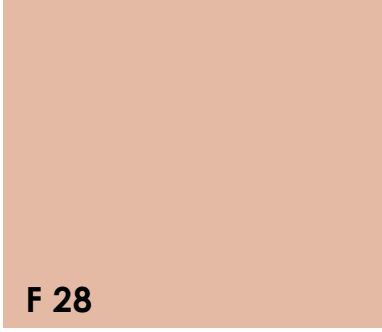
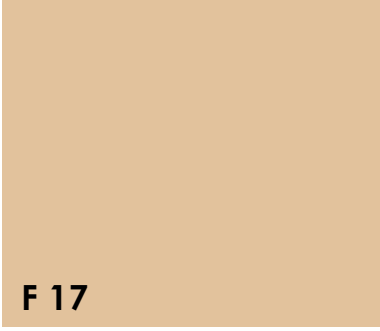
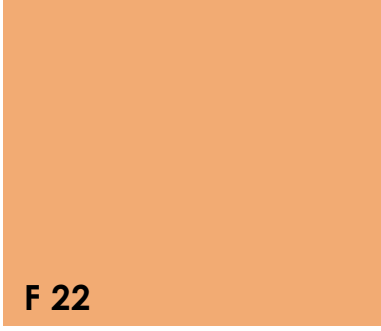
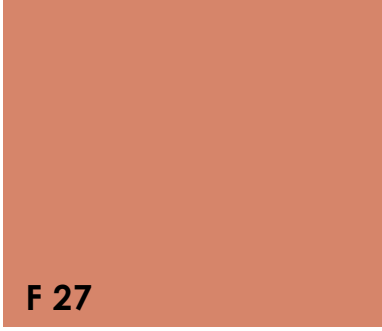
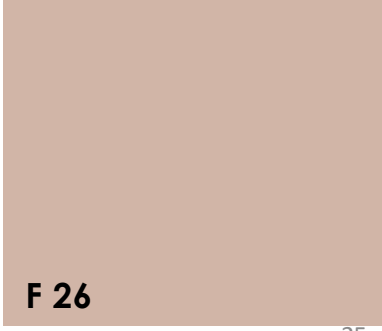
RÉFÉRENCES DES TEINTES / Nuancier NCS 1950

F 01	2005-G90Y *	F 16	4005-Y20R *
F 02	1515-G60Y	F 17	1515-Y30R
F 03	1510-G80Y	F 18	1030-Y20R
F 04	1010-G90Y	F 19	1020-Y20R
F 05	1002-Y	F 20	0510-Y20R
F 06	4502-Y *	F 21	3005-Y20R *
F 07	2502-Y	F 22	1030-Y40R
F 08	1030-Y	F 23	1020-Y40R
F 09	1020-Y	F 24	1010-Y30R
F 10	0520-Y	F 25	0603-Y20R
F 11	3010-Y10R *	F 26	2010 Y70R *
F 12	2005-Y20R	F 27	2040 Y70R
F 13	1040-Y10R	F 28.....	1515 Y60R
F 14	1030-Y10R	F 29	1005 Y80R
F 15	0502-Y	F 30.....	0603-Y60R

Les appellations "F" signifient "Façades"

NB : les références avec une astérisque et les couleurs encadrées pages suivantes, ne sont pas applicables pour les façades des rues Filaterie, Montpelaz et du Pont Neuf

 F 05	 F 10	 F 15
 F 04	 F 09	 F 14
 F 03	 F 08	 F 13
 F 02	 F 07	 F 12
 F 01	 F 06	 F 11

 F 20	 F 25	 F 30
 F 19	 F 24	 F 29
 F 18	 F 23	 F 28
 F 17	 F 22	 F 27
 F 16	 F 21	 F 26



Le "Nuancier Menuiseries" s'applique aux portes, volets, fenêtres, stores... éléments de la façade qui viennent rythmer, enrichir l'ensemble en favorisant des colorations en nuance ou en contraste.

Pour le centre ancien, deux nuanciers sont applicables :

- **un nuancier pour l'ensemble du secteur**
- **un nuancier restreint** (extrait du premier) **pour les menuiseries des façades foncées (pierres, enduit gris)**

NUANCIER MENUISERIES APPLICABLE À TOUTES LES FAÇADES DU SECTEUR (exceptées les façades pierres et façades grises)

La palette se compose de tons chauds dérivés du "nuancier façades", plus colorés et soutenus, afin de favoriser des "ton sur tons" et de tons froids, inspirés des couleurs historiques (bleu ciel, vert foncé...) pour permettre les colorations contrastées dans des rapports "froid sur chaud".

RÉFÉRENCES DES TEINTES/ Nuancier NCS 1950

M 01 4502-Y	M 21 5020-B
M 02 2500-N	M 22 4030-B
M 03 1000-N	M 23 3030-R90B
M 04 0500-N	M 24 1015-R90B
M 05 6005-Y20R	M 25 6010 B30G
M 06 4005-Y20R	M 26 5020-B50G
M 07 1005-Y	M 27 2010-B30G
M 08 0300-N	M 28 1010 B30G
M 09 7020-Y80R	M 29 7010-B70G
M 10 5040-Y90R	M 30 6020 B70G
M 11 3560-Y80R	M 31 2020 G
M 12 3050-Y90R	M 32 2002 G
M 13 7010-R10B	M 33 7020-G
M 14 6030-R	M 34 4020 G30Y
M 15 5040 R10B	M 35 3030 G30Y
M 16 3560-Y90R	M 36 2010 G50Y
M 17 7010-R90B	M 37 8010 G30Y
M 18 4020 R90B	M 38 5020 G50Y
M 19 3010-R90B	M 39 3020-G50Y
M 20 1005-B	M 40 2030-G50Y

Les appellations "M" signifient "Menuiseries"



M 04



M 03

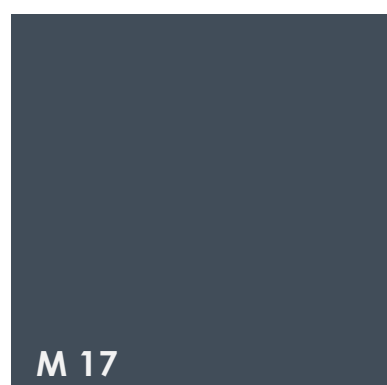
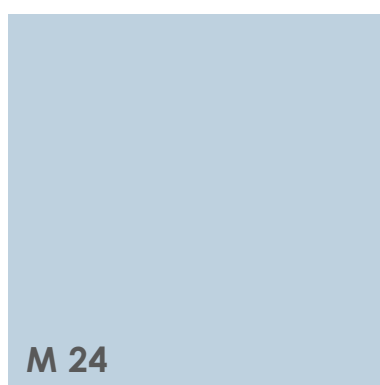


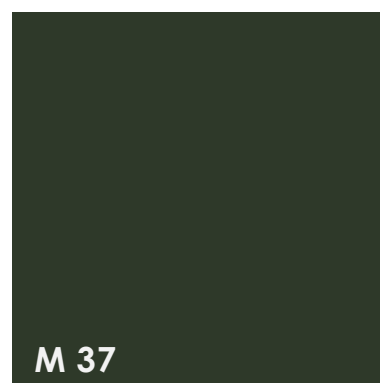
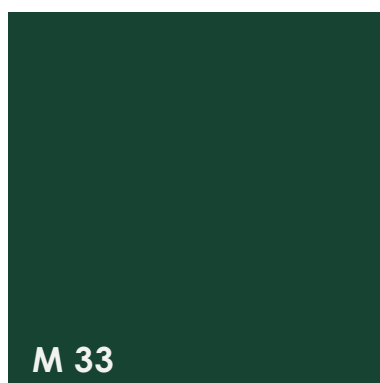
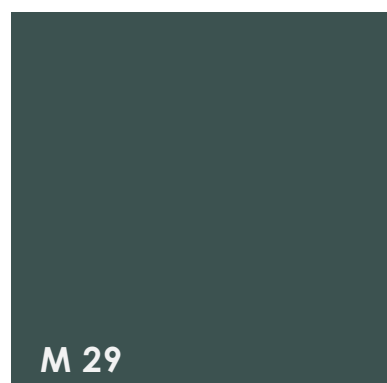
M 02



M 01









Le "Nuancier Menuiseries" s'applique aux portes, volets, fenêtres, stores... éléments de la façade qui viennent rythmer, enrichir l'ensemble en favorisant des colorations en nuance ou en contraste.

Pour le centre ancien, deux nuanciers sont applicables :

- **un nuancier pour les menuiseries de l'ensemble du secteur**
- **un nuancier restreint** (extrait du premier) **pour les menuiseries des façades foncées (pierres, enduit gris)**

NUANCIER MENUISERIES APPLICABLE AUX FAÇADES PIERRES ET FAÇADES GRIS FONCÉ

La palette se compose de 8 couleurs extraites du nuancier applicable à l'ensemble du secteur, inspirées des couleurs historiquement présentes sur ce type de façades; elle présente des gris-bleus clairs, des verts, soutenus et foncés, des verts ocrés et des rouges profonds, couleurs affirmées favorisant des contrastes riches avec la neutralité du gris de la pierre et de l'enduit foncé.

RÉFÉRENCES DES TEINTES / Nuancier NCS 1950

Mp 01 5040 R10B

Mp 02 4550-Y80R

Mp 03 3020 G50Y

Mp 04 2010 G50Y

Mp 05 7020 G

Mp 06 6020 B70G

Mp 07 2005-B

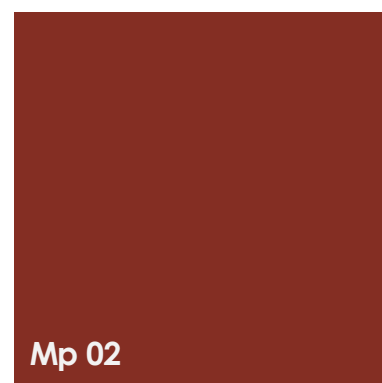
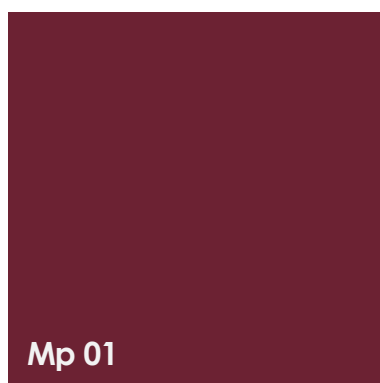
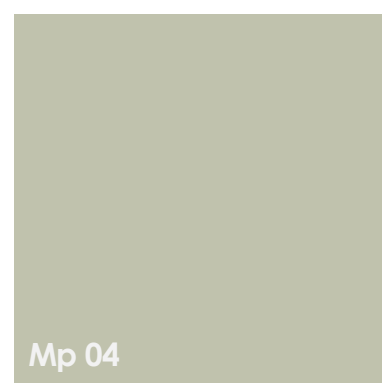
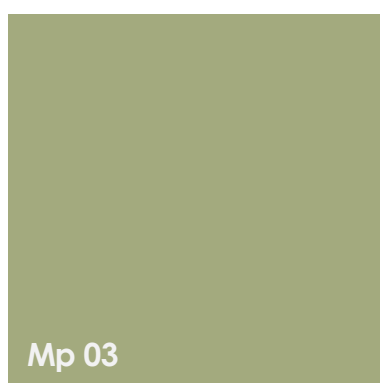
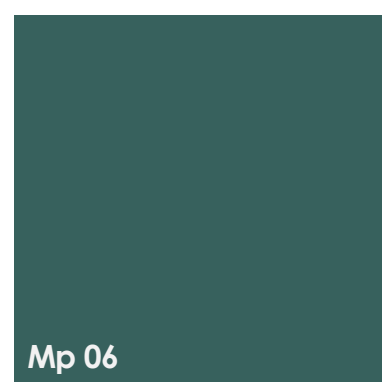
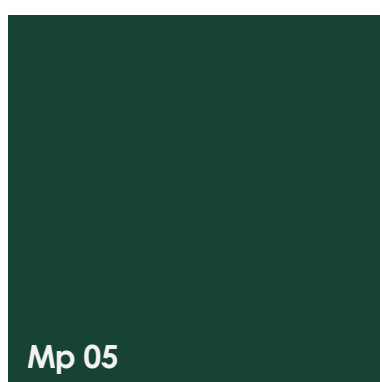
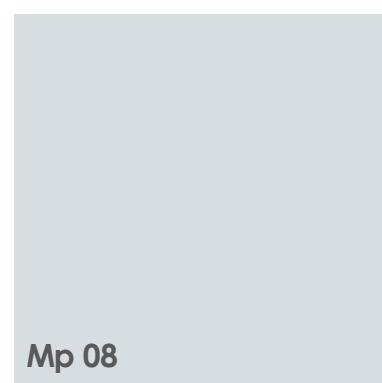
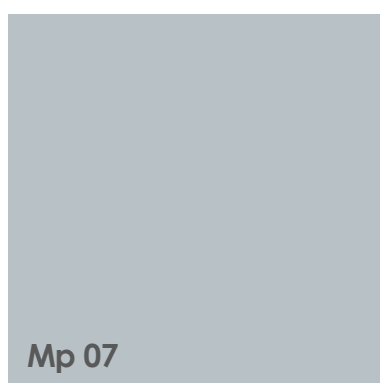
Mp 08 1005-B

**Les appellations "Mp"
signifient "Menuiseries Pierre"**



La carte ci-dessus présente les façades pierre repérées sur le secteur, or **les façades réellement concernées sont celles qui ont été initialement conçues avec un habillage pierres.**

Les façades dont le parement enduit a été retiré devront plutôt être réenduites et pourront de fait prendre une autre coloration. A voir au cas par cas





Historiquement présents, participant de la richesse de la façade, apportant rythme et contraste à l'ensemble, les encadrements sont à conserver. Le blanc "cru" reste interdit.

Pour ceux qui ne sont pas en pierre mais peints, une palette de deux couleurs est proposée :

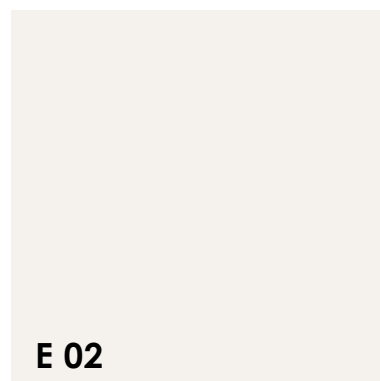
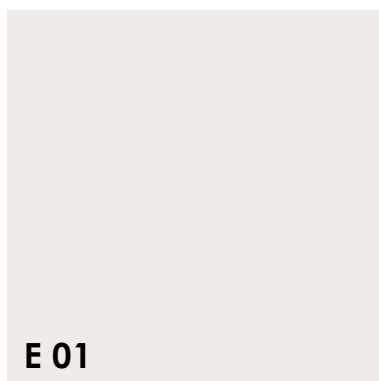
- **blanc**
- **gris très clair**

RÉFÉRENCES DES TEINTES / Nuancier NCS 1950

E 01 0500-N

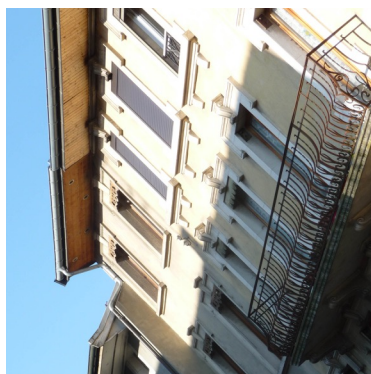
E 02 0300-N

Les appellations "E"
signifient "Encadrements"



Si les encadrements de portes et fenêtres sont en pierres ou en molasse, il est conseillé de les conserver: les nettoyer et/ou les "réparer" à l'identique dans une teinte proche de l'existant





Les balcons ouvragés de certaines façades - du secteur Grenette notamment- doivent être conservés et rénovés à l'identique

Inspirée des tonalités existantes, la palette propose deux tons foncés :

- vert noir
- anthracite "canon de fusil"

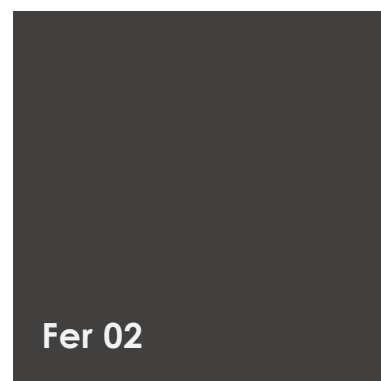
RÉFÉRENCES DES TEINTES / Nuancier NCS 1950

Fer 01 8010-G30Y
Fer 02 8000-N

Les appellations "Fer"
signifient "Ferronnerie"



Fer 01



Fer 02



CHOISIR ET APPLIQUER LES COULEURS



A partir des palettes applicables aux constructions et une fois définie la couleur pour le fond de façade, il s'agit d'aborder la coloration par étape et en fonction des surfaces.

Il est possible de suivre par exemple le "protocole du choix des couleurs" selon lequel la coloration s'aborde élément par élément des plus grandes surfaces aux petites et/ou en appliquant des accords entre fonds de façades et menuiseries, suivant des principes d'association chromatiques favorisant des colorations adaptées, nuancées ou contrastées



Dans le respect de ses spécificités, son caractère, sa morphologie, son histoire, la couleur doit contribuer à la fois à la valorisation de la construction, à la fois, dans une logique d'accompagnement et une volonté d'homogénéité au sein du quartier, à sa juste intégration dans le quartier, dont il importe de préserver l'identité (et venir l'enrichir).

Influencé par les préférences personnelles et la nécessité du respect de l'environnement existant, le choix de la coloration d'une construction doit s'appréhender élément par élément dans un processus allant du général au particulier :

- * Prise en compte de l'environnement naturel**
- * Prise en compte des teintes des édifices voisins**
- * Choix de la couleur de toiture**
- * Choix de la couleur de façade**
- * Choix de la couleur des menuiseries**
- * Choix des autres éléments (ferronnerie, lambrequins ...)**

Il reste préférable de composer avec peu de couleurs et faire jouer la clarté plutôt que risquer des accords dissonants en utilisant trop de tonalités différentes et contrastées.

Une couleur ne venant jamais seule, il importe avant tout choix de tonalité de s'imprégner de l'ambiance existante, afin que la construction, à intégrer dans l'ostentation ou la discrétion, participe de l'unité de l'ensemble.

ABORDER LE BÂTIMENT ÉLÉMENT PAR ÉLÉMENT

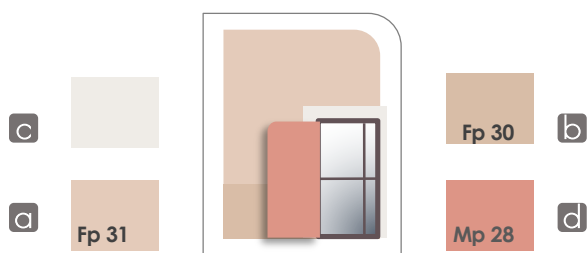
Dans le Nuancier Façades

- a** • choisir la couleur du fond de façade
différente des façades mitoyennes
- b** • choisir la couleur du soubassement
Un ton plus foncé que le fond de façade
- c** • choisir les modénatures & encadrements
Gris teinté clair ou "pierre"

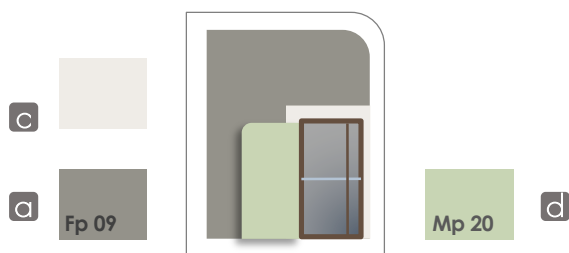
Dans le Nuancier Menuiseries

- d** • choisir la couleur des volets
En nuance ou contraste avec la façade
- e** • choisir la couleur de la porte
En accord avec les volets: identique ou proche
 - choisir la couleur des fenêtres (huisseries)
- f** • choisir la couleur des ferronneries et garde-corps
Identique aux menuiseries ou proche du noir "canon de fusil"

Modélisations à partir des palettes du nuancier "A1 Constructions patrimoniales"



Coloration en nuance: Couleur douce/vive



Coloration en contraste : Neutralité/couleur

Le déroulé du choix des couleurs



EXEMPLES D'APPLICATION DES PALETTES

B1								A1		B2								A2		A2	
Fp 04	Fp 08	Fp 12	Fp 16	Fp 20	Fp 24	Fp 28	Fp 32			Mpa 04	Mpa 08	Mpa 12	Mpa 16	Mpa 20	Mpa 24	Mpa 28	Mpa 32				
Fp 03	Fp 07	Fp 11	Fp 15	Fp 19	Fp 23	Fp 27	Fp 31			Mpa 03	Mpa 07	Mpa 11	Mpa 15	Mpa 19	Mpa 23	Mpa 27	Mpa 31				
Fp 02	Fp 06	Fp 10	Fp 14	Fp 18	Fp 22	Fp 26	Fp 30			Mpa 02	Mpa 06	Mpa 10	Mpa 14	Mpa 18	Mpa 22	Mpa 26	Mpa 30				
Fp 01	Fp 05	Fp 09	Fp 13	Fp 17	Fp 21	Fp 25	Fp 29			Mpa 01	Mpa 05	Mpa 09	Mpa 13	Mpa 17	Mpa 21	Mpa 25	Mpa 29				

Modélisations à partir des palettes du nuancier "A1 Constructions patrimoniales"

A • CAMAÏEU CHAUD

Les menuiseries / à choisir parmi

- ocres • rouges • violines



A / Nuance

- Façade : Fp 29
- Volets: Mpa 27
- Boutique: Mpa 25

A1



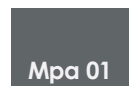
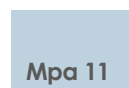
A2



B • CONTRASTE CHAUD/FROID

Les menuiseries / à choisir parmi

- bleus • bleu-verts • verts



B/ Contraste

- Façade : Fp 05
- Volets: Mpa 11
- Boutique: Mpa 01

B1



B2



C'est d'abord l'observation du paysage, puis le recensement et l'analyse des données dominantes des constructions qui permettent de saisir l'identité colorée d'un secteur et par la suite conditionnent la mise au point de gammes de teintes en adéquation avec les problématiques et la spécificité des lieux.

Toutefois, la nécessité de tenir compte de l'existant s'impose et à partir des palettes adaptées au contexte, dans une approche rationnelle de l'application de la couleur à l'architecture, plusieurs orientations pertinentes à suivre



LES PARTI-PRIS DE COLORATION :

LE MIMÉTISME

Reprenant les teintes de l'environnement immédiat, la construction se fond dans le décor. En ton sur ton, elle s'intègre subtilement à la gamme existante.

LA COMPLÉMENTARITÉ

La construction s'affirmant dans des couleurs proches de celles des bâtiments alentour vient compléter et enrichir l'ambiance existante (camaïeu).

LE JEU DE CONTRASTE

Mise en valeur par des teintes contrastant avec l'ambiance colorée existante, mais complémentaires à la palette actuelle, la construction apporte une nouvelle dimension à l'ensemble.

LA NEUTRALITÉ

Dans des tons grisés (gris colorés), neutres dans un environnement coloré, la construction s'intègre "humblement", générant confort visuel, calme et discrétion

Le style, le caractère, la morphologie, l'orientation, la situation, (donc la perception et l'impact visuel) de la construction dans le paysage, restent des paramètres à considérer afin de déduire la juste orientation à adopter au moment de la coloration.



06.23.90.02.75 yello@sophiegarciacoloriste.com
Image Factory - Les Papeteries, 3, esplanade Augustin Aussédats • 74960 Annecy